



Haute-Savoie
74160

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2022-39

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles LAVERRIERE.

Membres présents (13) : Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Catherine SILVESTRE, André VALLI, Sophie GIROD, Lionel VESIN, Bernard CHAUTEMPS, Michèle DUVAL, Levent BAYAT, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND.

Absents excusés ayant donné procuration (4) : Carole VINCENT à Jean-Charles LAVERRIERE, Eve ROUKINE à Lionel VESIN, Alan SORRENTI à Christophe DESBIOLLES, Sophie MULLER COWLEY à Véronique VERGUET

Présents : 13 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 17

Secrétaire de séance : Véronique VERGUET

Délibération n° 2022-39 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire indique que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Compte tenu du départ de la secrétaire du service technique et urbanisme à compter du 28 octobre 2022, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir un emploi d'assistante administrative en charge de ce secrétariat. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 11 octobre 2022 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et de recruter un agent contractuel pour une période de 6 mois renouvelables, à temps complet.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer la gestion du secrétariat du service technique et urbanisme suite à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 11 octobre pour une durée de 3 mois renouvelables et dans l'attente de satisfaire à la vacance de poste.
- **INDIQUE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

Fait et délibéré à Neydens le 11 octobre 2022

Pour le Maire empêché et par suppléance

Le Maire-Adjoint,
Jean-Charles LAVERRIERE



Le secrétaire de séance,
Véronique VERGUET

Délibération n° 2022-39 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité-